

DOSSIER EXPERTISE CPER : RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS DU CAMPUS DE NANTES

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

Vu la note de présentation jointe à la présente délibération.

Considérant qu'il est proposé au conseil d'administration d'approuver le dossier expertise CPER du Campus de Nantes, tel qu'il lui a été présenté,

Délibère

Article 1^{er}

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	24
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	24
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel et le directeur général des Services sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs-sur-Marne, le 06 octobre 2022



Gilles ROUSSEL

**NOTE Dossier d'expertise pour l'opération immobilière
« Réhabilitation de bâtiments du campus de Nantes »**

Contexte :

L'objet de ce dossier porte sur l'exposé de l'expertise consolidée nécessaire à la refonte du campus Universitaire de Nantes-Bouguenais pour le compte de l'Université Gustave Eiffel.

L'occupation des bâtiments et les besoins des entités de recherche présentes sur le campus, pensés dans les années 1970 et 1980, ont évolué au fil des années et se sont appuyés sur quelques opérations immobilières de faible ampleur. L'Université a souhaité poursuivre les actions menées sur son patrimoine ces dernières années et lancer une opération globale de réhabilitation / restructuration / extension du site de l'ex-IFSTTAR Nantes.

L'ambition du projet présenté est de permettre d'une part la centralisation des activités de recherche et administratives au sein d'un ensemble densifié intégrant des activités pédagogiques d'enseignement, et d'autre part le développement de passerelles avec par exemple la formation continue, l'accueil de doctorants ou post doctorants, ou le développement de filières en lien avec l'enseignement supérieur présent ou en devenir sur le territoire Nantais. Actuellement les activités de recherche disséminées de façon disparate sur un foncier volontairement dimensionné en conséquence des aspirations des années 70 ne répondent pas au besoin d'uniformisation pour un accès proche, aisé et perceptible des activités du campus. C'est en ce sens que le porteur du projet souhaite la refonte fonctionnelle des implantations du site au plus près de la zone d'accueil du campus et de sa restauration avec comme double intérêt l'optimisation des surfaces à exploiter et la libération des enclaves historiques à des fins de valorisation.

Une première tranche de travaux, s'appuyant sur des financements acquis du CPER et du plan de relance à hauteur de 4750 k€, consiste pour l'essentiel en la réhabilitation de l'espace de restauration et de deux des six principaux bâtiments du campus. Cette première tranche fait l'objet du présent dossier d'expertise, destiné à soutenir la demande de délégation par l'état de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Université Gustave Eiffel.

Délibération sur:

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le dossier d'expertise présenté.

Document(s) joint(s):

OSAF CPER indice G
trame expertise indice G